

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 avril 2010 portant décision sur l'évolution des règles d'équilibrage sur le réseau de transport de gaz de GRTgaz

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Jean-Paul AGHETTI, Madame Anne DUTHILLEUL et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

Conformément à la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 7 décembre 2006, GRTgaz a soumis à l'approbation de la CRE, le 24 mars 2010, une proposition d'évolution des règles d'équilibrage applicables sur son réseau de transport de gaz à compter du 1^{er} mai 2010. Cette proposition est issue des travaux du groupe de concertation Gaz.

1. Contexte

Les règles d'équilibrage sur le réseau de transport de GRTgaz ont évolué progressivement vers un mécanisme fondé sur une logique de marché.

Depuis le 1^{er} décembre 2009, GRTgaz a recours à la bourse *Powernext Gas Spot*¹ pour couvrir une partie des besoins d'équilibrage de son réseau, en remplacement de la plateforme « *Balancing GRTgaz* ». Un prix journalier d'équilibrage (P_1) est établi sur la base de ces transactions et est utilisé pour facturer une partie des déséquilibres de chaque expéditeur.

Le prix d'équilibrage journalier est appliqué, pour chaque expéditeur, aux volumes de ses déséquilibres dépassant le talon des déséquilibres cumulables, exprimé en proportion de la tolérance journalière dont il bénéficie :

- 55 % de la tolérance dont bénéficie l'expéditeur en zone Nord de qualité de gaz H et 70 % en zone Sud, pour la période allant du 1^{er} mai 2009 au 31 octobre 2009 ;
- 70 % de la tolérance pour les zones Nord et Sud depuis le 1^{er} novembre 2009.

Le comité plénier du groupe de concertation Gaz avait inscrit à l'ordre du jour de ses travaux du 1^{er} semestre 2010 un retour d'expérience sur les modalités d'intervention de GRTgaz sur *Powernext* et sur la fiabilité du prix d'équilibrage journalier.

A la suite de ces travaux, GRTgaz propose à la CRE :

- une évolution du talon des déséquilibres cumulables pour la période estivale pour les zones Nord et Sud ;
- une augmentation des volumes d'intervention sur *Powernext Gas Spot* en zone Nord ;
- l'abandon définitif de l'ancienne plateforme d'échange *Balancing GRTgaz*, mise en sommeil depuis que GRTgaz intervient sur *Powernext Gas Spot*.

Pour préparer sa décision, la CRE a consulté les expéditeurs sur la proposition de GRTgaz du 26 mars au 9 avril 2010.

¹ Marché pour lequel les produits échangés correspondent à une livraison pour la journée en cours, le jour ouvré suivant ou le week-end

2. Proposition de GRTgaz d'évolution des règles d'équilibrage sur son réseau

2.1. Modification de la part des déséquilibres journaliers des expéditeurs facturée au prix journalier d'équilibrage pour l'été à compter du 1^{er} mai 2010

Les analyses menées par GRTgaz sur l'exposition des expéditeurs au prix d'équilibrage journalier montrent que :

- le volume de déséquilibre des expéditeurs est moins important en été qu'en hiver car les consommations et les écarts de prévision des expéditeurs sont plus faibles en été, en dehors des mois d'intersaison (avril et octobre) ;
- l'incitation à l'équilibrage des expéditeurs est plus forte en hiver qu'en été. En effet, la tolérance d'équilibrage est calculée en fonction des capacités de livraison de chaque expéditeur qui sont constantes dans l'année. Or, le prix d'équilibrage journalier s'applique aux volumes de déséquilibre dépassant le talon, qui est proportionnel à la tolérance journalière. Dans ces conditions, appliquer un talon identique en hiver et en été ne permet pas de maintenir un niveau d'incitation constant sur l'équilibrage par les expéditeurs ;
- l'exposition des expéditeurs au prix d'équilibrage, lors de la baisse du talon pendant les étés 2008 et 2009, est restée inférieure en été par rapport à l'hiver, tant en terme d'occurrence moyenne que de volumes.

Dans ces conditions, GRTgaz propose de réduire le talon en été par rapport à l'hiver, en zone Nord et en zone Sud, en les fixant à :

- 40 % de la tolérance détenue par l'expéditeur, au lieu de 55 % actuellement en vigueur ;
- 55 % de la tolérance détenue par l'expéditeur, au lieu de 70 % actuellement en vigueur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les expéditeurs pour prévoir la consommation des clients pendant les mois d'intersaison, GRTgaz propose d'appliquer ces talons d'été du 1^{er} mai au 31 septembre, à compter du 1^{er} mai 2010 et tant que de nouvelles orientations n'auront pas été fixées concernant le système d'équilibrage cible.

Enfin, comme pour les étés précédents, GRTgaz propose d'annuler les pénalités appliquées aux comptes d'écart de bilan cumulé, pendant 7 jours ouvrés à compter du 1^{er} mai, pour les dépassements compris :

- entre 5 fois 40 % et 5 fois 70 % de la tolérance journalière en zone Nord H ;
- entre 5 fois 55 % et 5 fois 70 % de la tolérance journalière en zone Sud.

2.2. Modification du volume d'intervention sur Powernext Gas Spot

L'analyse des interventions de GRTgaz sur la bourse *Powernext Gas Spot* menée par la société Powernext montre que les besoins actuels de GRTgaz sont très largement couverts en *Day Ahead*², et le sont totalement en *Within Day*³.

Par ailleurs, le retour d'expérience mené par GRTgaz montre qu'à chaque augmentation des volumes d'intervention de GRTgaz, la profondeur du marché a augmenté dans des proportions supérieures.

Dans ces conditions, GRTgaz propose une augmentation du volume de ses interventions en zone Nord sur la bourse *Powernext Gas Spot* de :

- 2 750 à 3 500 MWh pour les sessions *Day Ahead et Week End*⁴ ;
- 2 750 à 4 250 MWh pour les sessions *Within Day*.

² Achat ou vente de gaz pour une livraison le lendemain

³ Achat ou vente de gaz pour une livraison en cours de journée

⁴ Achat ou vente de gaz pour une livraison le week-end

2.3. Abandon de la plateforme d'échange « Balancing GRTgaz »

Le retour d'expérience depuis le 1^{er} décembre 2009 a montré la fiabilité du prix d'équilibrage issu des interventions de GRTgaz sur *Powernext Gas Spot*. Dans ces conditions, GRTgaz considère qu'il n'est plus utile de conserver l'ancienne plateforme *Balancing GRTgaz*.

3. Observations de la CRE

3.1. Positions des acteurs

Neuf sociétés, comprenant les principaux fournisseurs actifs en France et présents dans le cadre de la concertation, ont contribué à la consultation menée par la CRE, du 26 mars au 9 avril, sur la proposition de GRTgaz.

Les contributeurs sont très largement favorables à la proposition de GRTgaz.

Des remarques ont été formulées par certains d'entre eux :

- 3 sociétés souhaitent le gel des évolutions jusqu'à la définition du système d'équilibrage cible ;
- une société souhaite une augmentation des volumes d'intervention de GRTgaz en zone Sud ;
- 2 sociétés demandent que la réduction du talon en été soit conditionnée à la mise à zéro de l'EBC⁵, pour l'une d'entre elles, et au maintien de la tolérance d'équilibrage relative à l'EBC pour la seconde.

3.2. Analyse de la proposition de GRTgaz

3.2.1. Part des déséquilibres journaliers des expéditeurs facturée au prix journalier d'équilibrage pendant l'été

L'analyse des déséquilibres des expéditeurs durant les années passées fait apparaître que l'obligation d'équilibrage est moins contraignante pour les expéditeurs en été qu'en hiver.

En effet, en été, les erreurs de prévision sont, en volume, bien moindres qu'en hiver, compte tenu du niveau plus faible des consommations.

Dans ces conditions, une diminution du talon apparaît nécessaire pour maintenir l'incitation des expéditeurs à minimiser leurs déséquilibres.

Les analyses fournies par GRTgaz montrent qu'en zone Nord H, une réduction du talon pendant la période estivale à 40 % de la tolérance d'équilibrage n'augmentera pas les contraintes d'équilibrage pour les expéditeurs par rapport à la période hivernale.

Le même constat peut être fait pour la zone Sud. Toutefois, il apparaît nécessaire de prendre en compte les particularités de la zone Sud. En particulier, les contraintes liées au programme de maintenance sur la liaison Nord vers Sud et l'entrée en service progressive du terminal de Fos Cavaou justifient de ne pas réduire le talon en-deçà de 55 % de la tolérance d'équilibrage dans cette zone pour cet été.

3.2.1. Augmentation des volumes d'intervention de GRTgaz

L'analyse menée par la société Powernext montre que la liquidité du marché en zone Nord est suffisante pour permettre une augmentation des volumes d'intervention de GRTgaz en *Day Ahead*, aussi bien qu'en *Within Day*. La proposition de GRTgaz d'augmenter davantage le volume d'intervention en *Within Day* par rapport au *Day Ahead* est cohérente dans la mesure où elle permettra au prix d'équilibrage de mieux refléter les contraintes qui pèsent chaque jour sur le système gazier français.

⁵ Ecart de bilan cumulé (compte permettant de reporter et de solder en nature les déséquilibres qui ne sont pas soldés chaque jour au prix journalier d'équilibrage)

Le tableau ci-dessous montre en effet qu'avec seulement les ordres actuellement en carnet (qui répondent aux besoins actuels de GRTgaz), les volumes d'intervention de GRTgaz auraient pu être doublés dans 37 % des cas en *Day Ahead*, et 61% des cas en *Within Day*, au Nord comme au Sud.

Corresponding Product	PEG	NB Sessions	NB Sessions 100% Satisfied	NB Sessions 200% Satisfied	Ratio 100% Satisfied '% of sessions)	Ratio 200% Satisfied '% of sessions)
DA	PEG Nord	71	59	26	83%	37%
WD	PEG Nord	71	71	43	100%	61%
DA	PEG Sud	71	60	26	85%	37%
WD	PEG Sud	71	71	43	100%	61%

	Situation actuelle
	Situation si interventions doublées

Dans ces conditions, GRTgaz pourrait également augmenter ses volumes d'intervention sur la bourse *Powernext Gas Spot* en zone Sud. Une évolution similaire à celle de la zone Nord porterait les volumes à 2 250 MWh pour les sessions *Day Ahead* et 2 750 MWh pour les sessions *Within Day*.

Enfin, la proposition de GRTgaz conduit à intervenir de façon plus importante en *Within Day* par rapport au *Day Ahead*. Cette évolution est cohérente dans la mesure où elle permettra de mieux refléter les tensions du système gazier français. GRTgaz propose de maintenir la pondération à 50/50 entre le prix des interventions *Within Day* et *Day Ahead*, c'est-à-dire de ne pas tenir compte, comme cela est actuellement le cas, des volumes effectivement achetés ou vendus à ces deux échéances. Cette pondération évitera de faire peser un risque sur la qualité du prix journalier d'équilibrage dans la mesure où il n'y a pas de contrainte de spread entre le prix des offres à l'achat et le prix des offres à la vente pour les interventions en *Within Day* de GRTgaz. Ce point devra cependant être étudié en concertation au fur et à mesure que la liquidité en *Within Day* continuera de se développer.

Le retour d'expérience présenté par GRTgaz et basé sur l'analyse de la société Powernext n'a pas permis de constater une dérive des prix lors des sessions *Within Day*. Toutefois, compte tenu des dérives observées dans le passé lorsque GRTgaz intervenait sur la plateforme *Balancing GRTgaz* et de la part prépondérante des transactions de GRTgaz sur le marché *Within Day* (GRTgaz a une part de marché de 36 % en *Within Day* contre 7,8 % en *Day Ahead*), il pourrait s'avérer nécessaire d'encadrer les interventions de GRTgaz. Ce point devra faire l'objet d'une analyse dans le cadre de la concertation.

La CRE se réserve également la possibilité d'introduire une règle pour encadrer le prix des interventions de GRTgaz lors des sessions *Within Day*, s'il s'avère nécessaire d'intervenir rapidement.

3.2.1. Abandon de la plateforme d'échange *Balancing GRTgaz*

Le retour d'expérience effectué sur les interventions de GRTgaz, depuis le 1^{er} décembre 2009, sur la bourse *Powernext Gas Spot* est positif. En effet, la liquidité offerte par *Powernext Gas Spot* permet à GRTgaz de couvrir ses besoins. En outre, le prix d'équilibrage journalier issu de ces interventions est fiable et demeure proche du prix de marché publié par Powernext (*Daily Average Price*) sur une journée. Des écarts plus importants étaient constatés lorsque le prix d'équilibrage était obtenu à partir de la plateforme *Balancing GRTgaz*.

Le retour d'expérience des interventions de GRTgaz sur *Powernext Gas Spot* et le coût lié au maintien de la plateforme *Balancing GRTgaz*, coûts de maintenance pour GRTgaz et garanties bancaires pour les expéditeurs, confortent la décision du groupe de concertation d'entériner l'abandon de cette plateforme.

4. Décision

La CRE approuve les propositions de GRTgaz concernant la réduction du talon d'été pour les zones Nord et Sud et l'augmentation de son volume d'intervention sur la bourse *Powernext Gas Spot* en zone Nord.

Elle demande à GRTgaz :

- d'augmenter son volume d'intervention sur la bourse *Powernext Gas Spot* en zone Sud à 2 250 MWh pour les sessions *Day Ahead* et 2750 pour les sessions *Within Day*, à compter du 1^{er} mai 2010 ;
- de travailler dans le cadre de la concertation sur l'introduction pour mi-juin 2010 d'une règle permettant d'encadrer le prix des interventions de GRTgaz lors des sessions *Within Day*.

En outre, la CRE demande à GRTgaz de lui présenter mi-juin 2010 :

- les principes envisagés pour l'équilibrage cible à l'horizon 2012-2013 sur son réseau ;
- les améliorations en cours et à venir concernant la publication des données pour faciliter l'équilibrage des expéditeurs ;
- les actions en cours pour l'amélioration des modalités de détermination de son besoin d'équilibrage la veille pour le lendemain et en cours de journée.

Fait à Paris, le 15 avril 2010

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le président,

Philippe de LADoucETTE